

L'affaire Anne Hébert : sensationnalisme et démagogie

André Vanasse

Numéro 89, printemps 1998

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/38109ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Productions Valmont

ISSN

0382-084X (imprimé)

1923-239X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Vanasse, A. (1998). L'affaire Anne Hébert : sensationnalisme et démagogie. *Lettres québécoises*, (89), 5-6.



L'affaire Anne Hébert : sensationnalisme et démagogie

T OUS LES AMATEURS DE LITTÉRATURE ont entendu parler de l'affaire Anne Hébert. Ce canular a mis les éditeurs dans une situation gênante après qu'ils eurent massivement refusé de publier le premier roman écrit par Anne Hébert (*Les chambres de bois*). Le récit, pour la circonstance, était signé d'un pseudonyme (Yves Tessier) et présenté sous un titre nouveau (*L'anneau des songes*). Le manuscrit a été refusé par sept éditeurs importants alors que cinq autres, dix mois plus tard, n'avaient pas encore envoyé de réponse¹.

Cet événement a provoqué une frénésie telle que j'en suis resté bouche bée : seuls les analphabètes ne m'en ont pas parlé ! Tous les autres m'ont abordé avec une pointe de malice qui virait souvent au sadisme. « Vraiment, me faisaient-ils clairement entendre, les éditeurs ne valent pas une claque. A-t-on idée de refuser la publication d'un des auteurs les plus importants de la littérature québécoise. » Dans certains cas, la jouissance était d'autant plus féroce que mes interlocuteurs avaient été eux-mêmes objet d'un refus. « Si l'industrie de l'édition littéraire avait été mieux gérée, se disaient-ils, peut-être aurais-je connu la gloire au lieu de faire l'objet de refus répétés ? » C'est en tout cas ce qu'affirmait M. Charles Saint-Aubin, qui écrivait dans *La Presse* (9 janvier 1998, p. B3) : « Certes, mon roman n'est peut-être pas potable (*sic*), je vous l'accorde. Mais à la lumière des révélations que fait Achmy Halley dans son enquête, je comprends mieux pourquoi le domaine du livre au Québec est en si piteux état. »

Du vieux pour faire du neuf ?

Achmy Halley, le journaliste qui a monté le coup, et Mario Roy, responsable des pages littéraires de *La Presse*, se sont bien gardés de dire que leur brillante idée avait été déjà mise en œuvre des dizaines de fois dans plusieurs pays. Ceux qui lisent régulièrement les journaux peuvent en témoigner : telle ou telle maison d'édition, nous a-t-on un jour signalé, a refusé un recueil de poèmes de Rimbaud ou de Baudelaire ; telle ou telle autre, un roman policier d'Agatha Christie ou un roman de Marguerite Duras. Le coup a été fait en France, en Angleterre, aux États-Unis... C'est facile et terriblement efficace.

Le truc est si connu que je m'étonne qu'aucun journaliste n'en conteste la pertinence et la validité. Car il y a un hic dans ce canular. Dans presque tous les cas, il s'agit de textes qui ont été publiés il y a plusieurs

décennies, voire un siècle. Bien souvent aussi, ce sont des textes mineurs d'auteurs qui, eux, sont considérés comme majeurs.

J'ai enseigné la littérature et particulièrement la création littéraire à l'Université du Québec à Montréal pendant près de trente ans. Chaque année, j'ai affirmé à mes étudiants que je ne serais pas du tout gêné si on me faisait le coup de l'auteur connu à qui j'aurais refusé la publication d'un manuscrit. À la condition, bien sûr, qu'il s'agisse d'un texte écrit il y a longtemps.

Une écriture datée

Dans le cas qui nous intéresse, voilà un roman qui a été publié en 1958. Un texte qui s'inscrit de plain-pied dans l'esthétique de cette époque. « Écriture blanche », « écriture du no man's land » ai-je déjà noté au sujet du roman des années cinquante, dont les grands maîtres étaient Félix Leclerc et Yves Thériault. Ces derniers préféreraient parler de manants, de princes, de hameaux plutôt que de nommer les paysans de la terre du quatrième ou les ouvriers du quartier Saint-Henri.

Dans *Les chambres de bois*, on procède de la même façon : on évite là aussi de dire clairement les lieux et les choses. On flotte dans un vague qu'on a qualifié de « poétique ». On se rend dans un village sans nom, on chasse la caille (mais pas la perdrix). On parle du « pays », mais on se garde bien de dire lequel comme si le fait de le nommer pouvait déclasser le roman...

C'est cette absence de lieux référentiels qu'on perçoit dès les premières pages des *Chambres de bois*. En ce sens, il est clair pour moi que l'écriture des *Chambres de bois* est datée. Les éditeurs piégés ont de fait démontré qu'ils avaient un sens esthétique développé en refusant ce manuscrit anachronique². Du reste, si on demandait à Anne Hébert d'écrire *Les chambres de bois* de la même façon qu'elle l'a fait à l'époque, je suis absolument convaincu qu'elle répondrait que cela lui est totalement impossible. En témoignent les romans qui ont suivi, par exemple la révolution esthétique et stylistique de *Kamouraska*. Disons les choses tout net : Anne Hébert a évolué avec son siècle. Elle a suivi, elle aussi, le mouvement de la modernité qui l'a entraînée dans de nouvelles voies. Cette évolution hébertienne concerne autant la forme que le contenu de son écriture.

Qu'on se comprenne bien : je ne veux pas dire que le roman présenté aux éditeurs est mauvais. Je dis simplement qu'il est déphasé par rapport à notre lecture contemporaine. Son écriture ne coïncide tout simplement pas avec celle des années quatre-vingt-dix. Or, les éditeurs contemporains publient des œuvres contemporaines. À moins, bien sûr, qu'ils rééditent



— mais en toute connaissance de cause — des œuvres anciennes.

Et pour éviter les attaques faciles, je dirai que, moi aussi, je crois aux chefs-d'œuvre. Je suis même porté à penser que, d'une certaine manière, la littérature est impérissable. De là à prétendre que les œuvres ne vieillissent pas, il y a une marge. Actuellement, on joue beaucoup de Molière. Je suis toujours ébloui et ravi de constater que les pièces de cet illustre auteur sont infiniment appréciées après trois siècles d'un succès ininterrompu. C'est quasi incroyable.

Il n'en reste pas moins qu'en écoutant du Molière, je sais d'emblée qu'il s'agit d'un texte ancien qui me plonge dans un univers fort différent du mien. La force de Molière a été de saisir les travers de la société dans laquelle il vivait et de les traduire d'une façon telle qu'il en a livré l'essence plutôt que les contingences. Malgré le temps qui passe, une vérité profonde transparait à travers le texte qui me laisse croire que l'homme change peu dans son essence. Le génie de Molière est là. C'est du reste ce qui fait la différence entre l'auteur à la mode et celui qui traverse le temps. Le premier ne saisit que le superficiel et le visible. Le second, lui, va au cœur des choses.

Un peu gênant tout de même !

Pour revenir au cas d'Anne Hébert, je dirai qu'il est logique et normal que son roman, signé d'un pseudonyme, ait été refusé. Ce qui est plus grave, comme le signalait Agnès Gruda dans *La Presse* (6 janvier 1998, p. B2) est qu'aucun éditeur n'ait reconnu l'œuvre d'Anne Hébert. Cela, effectivement, est gênant.

À titre d'éditeur, je suis tout à fait disposé à recevoir un blâme. J'y mets un bémol cependant : il faut tenir compte du fait que l'éditeur-lecteur a tenu pour acquis que *L'anneau des songes* était l'œuvre originale d'Yves Tessier. Cette certitude a pu servir d'écran et faire oublier à l'éditeur qu'il s'agissait d'un plagiat. Et puis, disons-le tout net, *Les chambres de bois* ont été publiées en 1958. Il est fort probable que plusieurs éditeurs n'avaient pas lu ou relu cette œuvre depuis dix, quinze, voire vingt ans et plus. Je suis un amateur d'Anne Hébert. J'ai dévoré *Kamouraska*, *Les enfants du sabbat* et *Les fous de Bassan* à deux, trois et même quatre reprises (dans le cas de *Kamouraska*), mais j'avoue n'avoir lu *Les chambres de bois* qu'une seule fois, il y a de cela bien longtemps.

Et puis, qui peut se targuer de se souvenir de toutes ses lectures ? Retournons la balle dans le camp adverse : si on envoyait un éditorial de Gérard Pelletier (ex-éditorialiste à *La Presse*), signé d'un pseudonyme, à Agnès Gruda, saurait-elle du premier coup d'œil déterminer qu'il s'agit d'un canular ? Pourrait-elle dire spontanément qui en est l'auteur ? Reculons encore plus dans le temps : serait-elle en mesure de

reconnaître un éditorial signé par André Laurendeau, Gérard Filion ou Olivier Asselin ?

Le prix de la renommée

Je sais qu'on aime casser des noix sur le dos des éditeurs. Le nombre de faussetés et même de bêtises qu'on énonce au sujet de notre profession me laisse souvent pantois. Je sais aussi que nous occupons une place privilégiée dans la société et qu'à ce titre nous sommes l'objet d'une critique constante. J'accepte donc les inconvénients que notre renommée nous oblige à subir. Cela dit, j'affirme que nous accomplissons notre tâche avec un professionnalisme qui me paraît de plus en plus remarquable. Les progrès accomplis par notre profession depuis trente ans le prouvent. Ils sont incontestables et ont permis que notre littérature devienne enfin autonome.

Certains tentent parfois de miner notre crédibilité. Cela me paraît bien regrettable, car nous avons besoin du soutien des médias pour consolider notre bonne réputation auprès des lecteurs. À ce titre, le fait de refuser massivement des manuscrits (plus de 95 %) n'est pas le signe d'un relâchement, mais celui du sérieux de notre démarche. Laisser croire que les grands chefs-d'œuvre nous échappent à tout coup est une absurdité. Tenter de le prouver en choisissant un manuscrit qui a presque un demi-siècle d'existence et qui est loin d'être le meilleur roman d'Anne Hébert ne me convaincra sûrement pas du contraire³.

Par ailleurs, il n'est pas vrai que nous ne publions que des auteurs connus comme on l'a laissé entendre dans les journaux. Le lecteur qui suit de près l'actualité littéraire sait que beaucoup d'éditeurs font preuve d'audace. Cela est tellement vrai que le paysage littéraire s'est transformé radicalement depuis quelques années avec pour résultat que des inconnus sont devenus des vedettes. Parmi eux, certains ont des noms à consonances étrangères. Cet apport a donné une nouvelle impulsion à notre littérature. C'est très bien ainsi, car c'est la preuve que nous continuons d'évoluer.

Pourquoi reculer quand on peut avancer ? Pourquoi publier des écrits supposément « neufs » des années cinquante quand on peut éditer des romans résolument contemporains ?

Le directeur,
André Vanasse

1. Contrairement à ce qui a été écrit dans *La Presse* (4 janvier 1998, p. B1), XYZ éditeur a refusé le manuscrit d'Yves Tessier et lui a fait parvenir une lettre à cet effet datée du 6 juin 1997.
2. Sauf M. Michel Brûlé, éditeur d'avant-garde, (voir *La Presse* du 9 janvier 1998, p. B3) qui était apparemment disposé à publier le manuscrit aux Éditions les Intouchables.
3. Et puis pourquoi avoir choisi Anne Hébert qui n'avait décidément pas besoin de cette malheureuse publicité.



Le Groupe Scabrini
a le plaisir d'annoncer
le mariage de deux
entreprises
passionnées
du livre.

IMPRESSION DE LIVRES
COURT ET MOYEN TIRAGES
COULEUR ET NOIR ET BLANC

L'Imprimerie d'édition Marquis et AGMV L'Imprimeur deviennent :
AGMV Marquis Imprimeur inc.
et continuent de vous offrir les services d'une équipe
dynamique, innovatrice, dont les produits sont le reflet
d'une démarche de qualité sans compromis.

Quels que soient vos besoins en imprimerie...
laissez-nous vous faire une proposition!

AGMV
MARQUIS
IMPRIMEUR INC.

1 - 8 0 0 - 3 6 3 - 2 4 6 8 (4 1 8) 2 4 6 - 5 6 6 6